

Compte rendu de la séance ordinaire du 05 mars 2020

Présents : HAMM Ernest, WANNENMACHER Sylvie, ENGELMANN Pascal,
GEORGES Michel, MOTSCH Grégory, MULLER Martine

Absents excusés : MAHDADI Jordan, WANNENMACHER Daniel

Procurations : ./.

Secrétaire de la séance: LONGFORT Aurélie

Public présent : 3 personnes

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance,
- Budget Principal : Approbation du compte administratif 2019,
- Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2019,
- Budget principal : Vote du budget primitif 2020,
- Subventions communales,
- Subvention à l'association AMICA Périscolaire,
- Vote des taux des taxes directes locales ,
- Divers - informations.

Le Maire ouvre la séance à 18h55.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 6 février 2020, s'en suit la signature du registre des délibérations.

Le Maire annonce que suite aux délibérations prises par les autres communes du RPI, il souhaite modifier la délibération n° 2020-02-04 du 6 février 2020 "Demande de subvention de l'école pour un voyage scolaire".

Il annonce également que les points suivants prévus à l'ordre du jour ont été inversés :

- Budget Principal : Approbation du compte administratif 2019,
- Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2019,

Le compte de gestion 2019 sera voté avant le compte administratif 2019.

Les Conseillers municipaux donnent leur accord pour modifier l'ordre du jour comme annoncé par le Maire.

Délibérations du conseil:

Délibération n° 2020 03 01 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie LONGFORT, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 03 02 : Modification de la délibération n°2020-02-04 "Demande de subvention de l'école pour un voyage scolaire"

Suite aux délibérations prises par les autres communes du RPI et pour s'aligner sur le même montant, le Maire propose de modifier le montant attribuer à chaque enfant de 106,50€ soit 25%, à une somme fixe de 50€.

Le conseil municipal après délibéré, décide d'accorder une subvention 50€ par élève domicilié à Berling (5 élèves sont concernés) pour la classe verte du 11 au 15 mai 2020 à Saint Maurice sur Moselle.

Pour : 0 Contre : 4 Abstentions : 2
Cette délibération n'est pas adoptée.

Délibération n° 2020 03 03 : Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2019 de la commune transmis par le receveur municipal. Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget Principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	558 289.91	636 909.44	1 195 199.35
Dépenses	332 177.05	317 815.56	649 992.61
Résultat propre de l'exercice	226 112.86	319 093.88	545 206.74
Report de l'exercice 2018	- 330 434.74	72 022.39	- 258 412.35
Résultat de clôture 2019	- 104 321.88	391 116.27	286 794.39

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 de la commune établi par Mr le receveur municipal.

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 03 04 : Budget Principal : Approbation du compte administratif 2019

Le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Sylvie WANNENMACHER

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvie WANNENMACHER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	558 289.91	636 909.44	1 195 199.35
Dépenses	332 177.05	317 815.56	649 992.61
Résultat propre de l'exercice	226 112.86	319 093.88	545 206.74
Report de l'exercice 2018	- 330 434.74	72 022.39	- 258 412.35
Résultat de clôture 2019	- 104 321.88	391 116.27	286 794.39

Restes à réaliser : 21 503.04

Besoin de financement total et virement à la section d'investissement : 125 824.92

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

125 824.92	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 03 05 : Budget Principal : vote du budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2020 tel qu'il est présenté par le maire et qui s'élève à :

- Dépenses et recettes d'investissements : 601 813, 88 euros
- Dépenses et recettes de fonctionnement : 533 268, 96 euros

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 03 06 : Subventions communales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association française des sclérosés en plaques : 50 €

Fondation Patrimoine : 50 €

Club Vosgien : 100 €

Donneurs de sang de Metting : 50 €

Foyer Sport et Culture : 300 €

Société d'arboriculteurs de Phalsbourg et environ : 200 €

Association des parents d'élèves Erckmann-Chatrian : 50 €

Soit un total de 800 €

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 03 07 : Subvention à l'association AMICA Péri-scolaire

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la réunion de bilan du péri-scolaire avec Messieurs les maires des communes concernées, la subvention à prévoir dans les budgets est de 6000,00 € par commune pour l'association AMICA péri-scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer cette subvention.

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2020 03 08 : Vote des taux des taxes directes locales

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 adressé par les services préfectoraux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux par rapport à ceux de l'année précédente, à savoir et identique depuis avril 2015 :

- Taxe d'habitation : 14.57%
- Taxe foncier bâti : 8.95%
- Taxe foncier non bâti : 39.62%

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 0

Divers - informations

A l'occasion de cette dernière séance de leur mandat, le Maire remercie les conseillers pour leur investissement et leur travail dans nos grands projets réalisés. Ils peuvent être fiers d'avoir entamé la redynamisation de Berling.

"Bien géré une Commune, c'est faire et construire et c'est ce que nous avons fait. Nous pouvons également remercier notre secrétaire de mairie pour sa collaboration ainsi que pour sa disponibilité, au nom de tous les conseillers. Nous avons aussi bien géré les finances de la commune qui ont été suivies régulièrement par le Trésor Public et la Sous-préfecture. Les chiffres que nous venons de voter parlent d'eux-mêmes."

Il rappelle qu'il se représente aux élections municipales avec une nouvelle équipe.

- Le Maire rappelle la délibération du 14 novembre 2019 autorisant la cession à l'euro symbolique de la parcelle n°296 section 2 (ancien fossé) à M. Jean-Luc LENTZ. Pour rendre effective cette cession, le Maire souhaite prendre un acte administratif afin d'économiser les frais de notaire. Une délibération nommant l'adjoint délégué pour signer cet acte devra être prise prochainement;
- Le Maire présente les détails du cahier des charges pour les appels d'offres des 2 projets parking et jardin;
- Aire de jeux : des devis sont en cours pour la réparation de l'aire de jeux et la transformation d'un court de tennis en skate-trottinette park;
- Affaire M. LENTZ Alexandre "Demande de suspension des délibérations du 14 novembre 2019" : sa requête ayant été rejetée par le Tribunal Administratif de Strasbourg et celui-ci l'ayant contraint à verser à la Commune la somme de 1000€, M. LENTZ a annoncé son désistement;
- Courriers de M. MERTZ Richard :
 - courrier "délit funéraire" distribué le soir du 31 janvier : le Maire a fait appel à un avocat pour un dépôt de plainte au nom de la Commune,
 - distribution d'un second courrier "situation financière de la commune" le soir du 3 mars 2020 dans les boîtes aux lettres des habitants : le Maire a fait appel à un avocat pour un dépôt de plainte.

Compte-rendu établi par Ernest HAMM, Maire. Berling, le 05 mars 2020

